

47	23/05/2011	BE 0423.898.710	12	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	11124.00466	CONSO 1.1

COMPTES CONSOLIDES EN MILLIERS D'EUROS

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE OU DU CONSORTIUM ^{(i) (ii)}: **SOLVAC**

Forme juridique : **Société Anonyme**

Adresse : **Rue Keyenveld** N° : **58** Bte :

Code postal : **1050** Commune : **IXELLES**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de commerce de : **Bruxelles**

Adresse Internet ⁽ⁱⁱⁱ⁾: <http://www>

Numéro d'entreprise **0423.898.710**

COMPTES CONSOLIDES communiqués à l'assemblée générale du **10/05/2011**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01/01/2010** au **31/12/2010**

Exercice précédent du **01/01/2009** au **31/12/2009**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / non⁽¹⁾

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GERANTS de l'entreprise consolidante et des REVISEURS D'ENTREPRISES ayant contrôlé les comptes consolidés

Voir comptes annuels SOLVAC SA

(éventuellement suite aux pages CONSO 1bis, 1ter)

Sont joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

CAS OU LES COMPTES CONSOLIDES D'UNE SOCIETE DE DROIT ETRANGER SONT DEPOSES PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (article 113, § 2, 4^a du Code des sociétés)

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées : 19 Numéro des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet :

Signature
(nom et qualité)


Bernard de Laguiche
Administrateur délégué

Signature
(nom et qualité)


Jean-Pierre Delwart
Président

Etats financiers consolidés

Solvac Groupe

Les états financiers qui suivent ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 mars 2011. Ils ont été établis conformément aux méthodes comptables IFRS décrites dans les pages qui suivent. L'information relative aux parties liées requise par l'IAS 24 se trouve dans le chapitre relatif à la « Corporate Governance ».

Compte de résultats consolidé

MILLIONS EUR	NOTES	2009	2010
Résultat de la participation mise en équivalence	(3)	160	559
Charges opérationnelles		-1	-1
Plus value s/réalisation de titres		0	0
Charges sur emprunts	(6)	-5	-5
Résultat net		154	553
Résultat net par action de base et dilué (EUR)	(1)	10,1	36,2

Etat consolidé du résultat consolidé

MILLIONS EUR	NOTES	2009	2010
Résultat net		154	553
Profits et pertes relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente		5	-3
Partie efficace des profits et des pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie		-2	0
Ecarts de conversion		3	75
Quote part dans les autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence		6	72
Résultat global (total comprehensive income)		160	625

Tableau consolidé des flux de trésorerie

MILLIONS EUR	NOTES	2009	2010
Charges opérationnelles		-1	-1
Variation du fonds de roulement		2	0
Dividendes reçus de Solvay		75	75
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		76	74
Acquisition de titres Solvay		-3	-3
Vente de titres Solvay		0	0
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-3	-3
Augmentation de capital		0	0
Variation des emprunts		0	0
Charges sur emprunts		-5	-5
Dividendes payés	(2)	-68	-66
Flux de trésorerie des activités de financement		-73	-71
Variation nette de trésorerie		0	0
Trésorerie à l'ouverture		0	0
Trésorerie à la clôture		0	0

Bilan consolidé

MILLIONS EUR	NOTES	2009	2010
ACTIF			
Actifs non courants : participations mises en équivalence	(3)	1 813	2 362
Goodwill		341	342
Participations mises en équivalence hors goodwill		1 472	2 020
Actifs courants : créances court terme	(4)	31	31
Trésorerie et équivalents de trésorerie		0	0
Total de l'actif		1 844	2 393
PASSIF			
Capitaux propres	(5)	1 678	2 227
Capital		138	138
Réserves		1 540	2 089
Passifs non courants : dettes financières à long terme	(6)	110	110
Passifs courants		56	56
Dettes fiscales		4	4
Autres passifs court terme	(7)	52	52
Total du passif		1 844	2 393

Etat consolidé des variations des capitaux propres

MILLIONS EUR	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	ÉCART DE CONVERSION ET DE JUSTE VALEUR	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Valeur comptable au 31/12/2008	138	173	1 452	-180	1 583
Résultat global			154	6	160
Dividendes			-66		-66
Variations de périmètre et autres			1		1
Valeur comptable au 31/12/2009	138	173	1 541	-174	1 678
Résultat global			553	72	625
Dividendes			-66		-66
Variations de périmètre et autres			-10		-10
Valeur comptable au 31/12/2010	138	173	2 018	-102	2 227

Les notes suivent les états financiers.

Référence est faite à la proposition d'affectation bénéficiaire en page 11 du rapport de gestion

Annexe aux états financiers consolidés

Méthodes comptables IFRS

Les principales méthodes comptables adoptées dans la préparation des états financiers consolidés sont les suivantes :

1. Référentiel comptable

Solvac (la « Société ») est une société anonyme de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles dont la principale activité est la détention de 31 % de Solvay.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

APPLICABLE AU 31 DÉCEMBRE 2010:

NOUVELLES NORMES		APPLICABLE AUX PÉRIODES ANNUELLES OUVERTES À COMPTER DU
IFRS 3	Regroupements d'entreprises	1 juillet 2009
Amendements aux normes		
IFRS 2	Transactions groupe dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie	1 janvier 2010
IAS 27	Etats financiers consolidés et individuels	1 janvier 2010
IAS 39	Instruments financiers: comptabilisation et évaluation - Eléments de couverture éligibles	1 juillet 2009
Divers	Améliorations aux IFRS (2008-2009)	Principalement 1 janvier 2010
Nouvelles interprétations		
IFRIC 12	Accords de concession de services	1 avril 2009
IFRIC 15	Contrats liés à la construction d'immeubles	1 janvier 2010
IFRIC 16	Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger	1 juillet 2009
IFRIC 17	Distributions d'actifs autres que de la trésorerie aux propriétaires	1 novembre 2009
IFRIC 18	Transferts d'actifs des clients	1 novembre 2009

IFRS 3 (Révisé 2008), Regroupements d'entreprises.

La norme révisée comprend quelques modifications importantes. La contrepartie payée pour l'acquisition d'une entreprise, y compris la contrepartie éventuelle, doit être comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition, tandis que tous changements ultérieurs à la contrepartie éventuelle à la suite d'événements après la date d'acquisition doivent être comptabilisés en résultat. L'option du « full goodwill » donne la possibilité d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle, transaction par transaction à la date d'acquisition, à la juste valeur ou à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. Tous frais connexes à l'acquisition, comme les frais de consultants, sont comptabilisés immédiatement en résultat.

IAS 27 (Révisé 2008), Etats financiers consolidés et individuels.

La norme révisée impose que les effets de toutes les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle soient comptabilisés en capitaux propres si les transactions n'entraînent pas de perte de contrôle. Par conséquent, ces transactions n'auront pas d'incidence sur le goodwill ni le résultat. La norme clarifie également la comptabilisation en cas de perte de contrôle. Toute participation conservée dans l'ancienne filiale est comptabilisée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle. L'écart qui en résulte est comptabilisé en résultat.

DISPONIBLE POUR ADOPTION ANTICIPÉE AU 31 DÉCEMBRE 2010:

La société n'a pas anticipé l'application des normes et interprétations suivantes qui ont été émises avant la date d'arrêt des états financiers consolidés mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 31 décembre 2010 :

NOUVELLES NORMES		APPLICABLE AUX PÉRIODES ANNUELLES OUVERTES À COMPTER DU
IFRS 9	Instruments financiers	1 janvier 2013
Amendements aux normes		
IFRS 7	Instruments financiers : informations à fournir - Décomptabilisation	1 juillet 2011
IAS 12	Impôts sur le résultat - Impôt différé: Recouvrement de la valeur comptable d'un actif	1 janvier 2012
IAS 24	Information relative aux parties liées	1 janvier 2011
IAS 32	Classification des émissions de droits	1 février 2010
Divers	Améliorations aux IFRS (2009-2010)	Divers
Nouvelles interprétations		
IFRIC 19	Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres	1 juillet 2010
Amendements aux interprétations		
IFRIC 14	IAS 19 - Le plafonnement d'un actif au titre des prestations définies, les obligations de financement minimum et leur interaction - Avances d'une obligation de financement minimum	1 janvier 2011

A ce stade, le Groupe estime que l'adoption de ces nouvelles normes, amendements aux normes et nouvelles interprétations n'auront pas d'effet significatif sur les états financiers consolidés :

IFRS 9: Instruments financiers (publié en novembre 2009 et applicable à compter du 1er janvier 2013). La version actuelle de la norme simplifie principalement la classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers.

Amendements à IFRS 7: Instruments financiers : informations à fournir. Les amendements imposent des informations additionnelles sur les activités hors bilan, telles que des transactions impliquant des transferts d'actifs financiers (p.ex., titrisations).

Amendements à IAS 12: Impôts sur le résultat. Ces amendements fournissent une approche pratique afin d'évaluer les actifs et passifs d'impôts différés lorsque les immeubles de placement sont évalué selon le modèle de la juste valeur dans IAS 40 – Immeubles de placement.

Amendements à IAS 24: Informations relative aux parties liées. Les amendements introduisent des exemptions pour les entités publiques.

Amendements à IAS 32: Instruments financiers : Présentation – Classement des émissions de droits.

IFRIC 19: Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres. Cette interprétation précise la comptabilisation dans le cas où un débiteur éteint partiellement ou intégralement un passif par l'émission d'instruments de capitaux à destination du créancier.

Amendements à IFRIC 14 IAS 19: Le plafonnement d'un actif au titre des prestations définies, les obligations de financement minimum et leur interaction. Cet amendement traite des avances d'une obligation de financement minimum.

L'application des autres normes et interprétations nouvelles et amendées ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers consolidés de la société. Néanmoins, l'application future de ces dispositions par Solvac est détaillée dans son rapport annuel.

2. Consolidation

Le Conseil d'Administration estimant que Solvac exerce une influence notable sur Solvac, la participation dans Solvac S.A. a été intégrée dans les états financiers consolidés de Solvac par la méthode de mise en équivalence. Cette méthode prend en compte la part de Solvac S.A. dans les états financiers du Groupe Solvac, établis au 31 décembre de l'exercice, selon les méthodes comptables IFRS de Solvac (voir le rapport annuel de Solvac). Le goodwill représente la différence entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables d'une filiale à la date d'acquisition.

3. Information sectorielle

Etant donné la nature de holding de la société, il n'y a pas lieu de présenter d'information par secteur d'activité ou géographique. Ces données relatives à la participation dans Solvay sont disponibles dans les états financiers de cette dernière.

4. Dépréciation d'actifs

A chaque date de clôture, le Groupe revoit la valeur comptable des participations afin d'apprécier s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée, afin de déterminer l'étendue de l'éventuelle dépréciation.

5. Instruments financiers

La société n'est pas soumise à des risques significatifs sur ses instruments financiers dans la mesure où :

- Solvay est une entreprise associée mise en équivalence et ne constitue donc pas un actif financier couvert par la norme IFRS7 ;
- les autres actifs financiers (créance sur Solvay et trésorerie) représentent un montant non significatif sur lequel le risque de crédit est négligeable ;
- les dettes financières sont à taux fixe.

Emprunts bancaires

Les emprunts et les découverts bancaires sont comptabilisés au montant net obtenu. Les charges financières, incluant les primes payables sur règlement ou remboursement, sont prises en charge sur la durée de mise à disposition.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces et les dépôts à vue, les placements à court terme (moins de 3 mois) et des placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

6. Enregistrement des produits

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable qu'il sera acquis et que l'on peut évaluer son montant de façon fiable. Les produits d'intérêts sont inscrits au compte de résultats prorata temporis, compte tenu du taux d'intérêt effectif du placement.

7. Estimations et jugements significatifs dans l'application des méthodes comptables

Au-delà des estimations et jugements significatifs effectués par Solvay dans l'application des méthodes comptables (voir le rapport annuel de Solvay), la principale estimation effectuée par le Conseil d'Administration au 31 décembre 2010 porte sur la valeur recouvrable de la participation dans Solvay.

Sur base d'éléments quantitatifs et qualitatifs, le Conseil d'Administration estime que celle-ci est supérieure à la valeur comptable de la participation de sorte qu'aucune dépréciation ne doit être actée à la clôture de l'exercice.

Notes sur les états financiers consolidés

(1) Résultat net par action

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action sont identiques. Le nombre de titres Solvac se monte à 15 300 527 actions à fin 2010 et à fin 2009.

(2) Dividende distribué

Les dividendes distribués durant la période se montent à 66 millions EUR comprenant le solde de dividende de 2009 payé le 18 février 2010 (26 millions EUR) et l'acompte de dividende 2010 payé le 28 octobre 2010 (40 millions EUR).

(3) Participations mises en équivalence

Il s'agit de la participation de 31 % que Solvac détient dans Solvay S.A. (après déduction des actions propres détenues par Solvay).

La valeur de mise en équivalence de la participation se monte à 2 362 millions EUR (dont 342 de goodwill et 2 020 de valeur hors goodwill). Évaluée au cours de bourse du 31 décembre 2010, elle se monte à 2 035 millions EUR.

Les variations du goodwill sont les suivantes :

MILLIONS EUR	2009	2010
Valeur au 1^{er} janvier	341	341
Vendues en cours d'année	0	0
Acquises en cours d'année	0	1
Valeur au 31 décembre	341	342

Les variations de la participation mise en équivalence hors goodwill sont les suivantes :

MILLIONS EUR	2009	2010
Valeur au 1^{er} janvier	1 377	1 472
Vendues en cours d'année	0	0
Acquises en cours d'année	3	3
Résultat ^(*)	160	559
Distribution	-75	-75
Ecarts de conversion et de juste valeur	7	61
Valeur au 31 décembre	1 472	2 020

* En 2010, la quote-part de Solvac dans le résultat « Discotinued Operations » s'élève à 543 millions EUR (2009 : 94 millions EUR).

Les états financiers annuels abrégés du groupe Solvay sont les suivants :

MILLIONS EUR	2009	2010
Total des actifs	12 546	14 014
Total des dettes	7 387	7 176
Chiffre d'affaires	8 485	7 109
Résultat Net	553	1 823

En 2010, la quote-part de Solvac dans le résultat net du groupe Solvay, hors part des tiers, s'élève à 559 millions EUR (2009 : 160 millions EUR).

(4) Créances court terme

Il s'agit principalement de l'acompte de dividende à recevoir de Solvay.

(5) Fonds propres

Les informations concernant le capital et les titres sont reprises dans les annexes aux comptes statutaires. Les fonds propres totaux à fin 2010 se montent à 2 227 millions EUR et comprennent des imputations directes en fonds propres négatives de 102 millions EUR. Ces dernières proviennent des écarts de conversion et mises à valeur de marché des instruments financiers de Solvay.

(6) Dettes financières à long terme

Les dettes à plus d'un an sont stables à 110 millions EUR (emprunts auprès de BNP Paribas Fortis). Il s'agit de l'endettement structurel de Solvac : soit un emprunt de 50 MEUR (échéance 2017 ; coût fixe de 3,85%) et un emprunt de 60 MEUR (échéance 2015 ; coût fixe de 3,99%). Les intérêts sur les dettes à plus d'un an s'élèvent à 5 millions EUR pour l'exercice 2010.

(7) Autres passifs court terme

Il s'agit principalement d'un financement en compte courant auprès de Solvay (27 millions EUR), du deuxième acompte de dividende (23 millions EUR) ainsi que des montants à rembourser aux actionnaires sur exercices antérieurs.

(8) Instruments financiers

MILLIONS EUR	2009		2010	
	VALEUR COMPTABLE NETTE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE NETTE	JUSTE VALEUR
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat - lors de la comptabilisation initiale	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat - détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0
Prêts et créances (inclut la trésorerie et équivalents de trésorerie)	31	31	31	31
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat - lors de la comptabilisation initiale	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat - détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Passifs financiers évalués au coût amorti (inclut les dettes commerciales)	159	165	160	161

Pour les prêts et créances, la valeur comptable est une bonne approximation de la juste valeur. En ce qui concerne les passifs financiers au coût amorti, la valeur nette comptable des dettes financières à long terme (110 millions EUR, voir note 6) est proche de leur juste valeur (estimée à 111 millions EUR). La juste valeur de l'endettement à taux fixe a été calculée selon la méthode « Discounted Cash Flow ». La valeur nette comptable des autres passifs financiers est une bonne approximation de leur juste valeur.

(9) Relations avec les administrateurs de la société consolidante

Rémunérations et pensions : les mandats d'administrateurs sont exercés à titre gratuit.

Avances et crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une entreprise filiale ou par une entreprise associée : le compte courant avec Solvay S.A. (27 millions EUR) est rémunéré en faisant référence au taux de financement interne applicable au sein du Groupe Solvay (Euribor augmenté d'un spread).

(10) Droits et engagements hors bilan

Garanties réelles constituées par l'entreprise sur ses actifs propres : mise en gage de 2 243 951 titres Solvay en faveur de BNP Paribas Fortis pour un montant de 179 millions EUR.

(11) Liste des sociétés consolidées

Groupe Solvay mis en équivalence

Rapport du Commissaire

sur les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2010, présenté à l'assemblée générale des actionnaires

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les états financiers consolidés ainsi que la mention complémentaire requise.

Attestation sans réserve des états financiers consolidés

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Solvac SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec le référentiel International Financial Reporting Standards tel qu'adopté dans l'Union Européenne et avec les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces états financiers consolidés comprennent l'état consolidé de situation financière clôturé le 31 décembre 2010, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives. Le total de l'état consolidé de situation financière s'élève à 2.393 millions EUR et le bénéfice consolidé de l'exercice clôturé à cette date s'élève à 553 millions EUR.

L'établissement des états financiers consolidés relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend entre autres: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en oeuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans le groupe pour l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des états financiers consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2010, et de ses résultats et flux de trésorerie pour l'année clôturée à cette date, conformément au référentiel International Financial Reporting Standards tel qu'adopté dans l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Mention complémentaire

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des états financiers consolidés:

- Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les états financiers consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 3 mars 2011
Le commissaire
DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par Eric Nys